

Municipalité

Votre contact :
Alain Gillieron / nsc
Ligne directe : 021 622 72 11
E-mail : municipalite@prilly.ch

Monsieur
Yan Giroud
Conseiller communal
Ch. de la Possession 4
1008 Prilly

Réf. 11.02.09 / Municipalité

Prilly, le 28 avril 2023

Réponse municipale à l'interpellation INT 01-2023 - « Projet de casino à Prilly » de Monsieur le Conseiller Yan Giroud & consorts

Monsieur le Conseiller,

En application de l'article 70 du Règlement du Conseil communal entré en vigueur le 1^{er} juillet 2015, et dans le délai imparti, la Municipalité vous adresse, en annexe, sa réponse à l'interpellation citée en marge, que vous avez déposée lors de la séance du Conseil communal du 27 février 2023. Cette réponse sera présentée audit conseil en séance du 15 mai 2023.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente, nous vous adressons, Monsieur le Conseiller, nos cordiales salutations.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

A. Gillieron

La Secrétaire

I. Neuhaus Alghisi

Copie par courriel à :

M. Vincent Zodogome, Président, zodogome@yahoo.fr

M. Alexandre Turrian, Secrétaire, alexandre.turrian@prilly.ch

INT 01-2023 - Réponse municipale à l'interpellation du Conseiller Yan Giroud & Consorts
« Projet de casino à Prilly »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation citée en titre, déposée au Conseil communal du 27 février 2023.

Avant cela, la Municipalité tient à corriger une erreur dans le préambule de l'interpellation, Le projet de Casino à Prilly ne serait pas implanté « à la place actuelle du Badminton », mais à l'Ouest de celui-ci dans ce qui s'appelle pour le projet de la Tour Tilia « Tilia West ». Le Badminton sera maintenu et complètement rénové dans le cadre de la construction de la tour et la rénovation totale des deux bâtiments existants.

Question 1

La Municipalité est-elle au courant de ce projet ?

Oui.

Question 2

Estime-t-elle qu'il est compatible avec son programme de législature et le soutient-elle ?

Oui. Elle estime qu'il est compatible. Elle porte et soutient ce projet et l'a confirmé officiellement à la commission fédérale des maisons de jeux suite à une récente demande.

Question 3

Dans l'affirmative, des membres de la Municipalité prennent-ils une part active à la promotion de projet, notamment auprès de l'administration fédérale qui délivrera l'autorisation d'exploiter ?

A ce stade de la procédure, la Municipalité a communiqué son soutien à la concrétisation de ce projet.

Question 4

Comment considère-t-elle ce projet du point de vue de la sécurité et de la santé publiques, ainsi que de ses implications pour la Commune ?

Après l'audition (2 heures de présentation/questions-réponses) des éventuels futurs exploitants, plusieurs raisons ont amené au final la Municipalité à considérer de manière positive l'implantation d'un casino à Prilly-Malley. Avant de répondre à la seule notion de sécurité et santé publique, il y a lieu de mentionner d'autres aspects positifs :

- *Sur le plan environnemental et mobilité, au vu des multiples accès en TP d'abord, il paraît évident que l'implantation d'un pareil concept trouve tout son sens au vu du hub de transports publics à nul autre pareil (Train, Tram, Métro, 6 lignes de bus). En matière de futurs aménagements, tant dans l'exploitation que dans la conception du casino, la volonté est de minimiser au maximum l'empreinte carbone de l'établissement.*
- *Ensuite, au vu du développement de l'offre culturelle, sportive et événementielle à Malley (TKM, Vaudoise aréna, Cinéma), un casino participera à une intéressante diversification des possibilités offertes aux usagers de tous âges et provenances. L'intention des exploitants est d'utiliser les infrastructures existantes, notamment la Vaudoise aréna, pour mettre sur pied des spectacles et événements.*
- *Sur le plan financier, en plus sur le plan fédéral du reversement annuel de plusieurs dizaines de millions à l'AVS, sur le plan communal, la ville de Prilly verra un retour minimum annuel de plusieurs*

centaines de milliers de francs qu'elle pourra affecter au développement de l'offre culturelle et d'aide à la jeunesse de notre commune.

- Sur le plan de l'emploi ensuite, ce seront plus de 100 postes qui seront créés.

Et viennent enfin effectivement les importantes et indispensables mesures à prendre tant sur le plan social que sécuritaire pour préserver les joueurs de l'addiction au jeu.

La loi fédérale exige, lors de l'implantation d'un casino sur le territoire suisse, que soit assurée la prévention et détection précoce des comportements de jeu problématiques qui ont des conséquences socialement dommageables chez les joueurs. C'est à ce titre que sera créé entre 3 partenaires, le CHUV, le label Careplay, et les exploitantes du Grand casino Prilly un concept de prévention très exigeant et précis, soit :

- Du côté du CHUV, une collaboration étroite permettant la réalisation d'entretiens permettant la levée des interdictions de jeu, des Conseils personnalisés aux joueurs et famille, une formation interne des collaborateurs du casino afin de lutter contre la dépendance, et enfin une supervision pour la Direction du Casino
- Au travers du label Careplay, la participation active du Casino et de sa Direction, avec l'ensemble des principaux établissements de jeu de Suisse, à la mise en place de mesures appropriées, la reconnaissance rapide des signes de problèmes potentiels et par là la réaction appropriée et enfin une orientation vers un éventuel traitement en cas de problème.
- Et du côté du Grand Casino Prilly SA, la garantie de mise en oeuvre et le respect des mesures sociales via une équipe dédiée. Et l'intégration par tous les employés des principes de concept social et respect de la philosophie de l'entreprise. A noter que les exploitants sont les pionniers en Suisse du cadre qui régit l'exploitation des casinos sur le plan de la prévention et de la lutte contre les addictions. Ils sont de plus à l'origine de ce concept Careplay et ont travaillé depuis vingt ans avec les spécialistes de l'hôpital universitaire de Bâle.

On aura compris au vu de ce qui précède que la Municipalité a été convaincue du sérieux du projet des futurs exploitants et considère favorablement la venue d'un tel établissement sur le territoire communal.

Question 5

Il semble que la Commune soit consultée par le Conseil fédéral, mais que ce dernier décidera finalement du projet retenu. Quelle est la marge de manœuvre de la Municipalité pour s'opposer à un tel projet, dans l'hypothèse où les autorités communales ne souhaiteraient pas héberger un casino sur leur territoire ?

D'ici octobre 2023, la commission fédérale préavisera et donnera son choix au Conseil fédéral qui le suivra ou pas. Quant à la marge de manœuvre que pourrait avoir la Municipalité pour refuser ce projet, au vu de la réponse No 2, elle ne l'utilisera pas.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation précitée.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  A. Gillieron



La Secrétaire  Neuhaus Alghisi

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 24 avril 2023

Réponse présentée au Conseil communal en séance du 15 mai 2023.